

Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 janvier – 7 février 2014)

République dominicaine

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 5 février 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation de la République dominicaine.

La France salue les efforts entrepris par la République dominicaine afin de mettre en œuvre plusieurs des recommandations adressées lors de l'EPU en 2009. Elle tient notamment à saluer la ratification de la Convention internationale contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à la République dominicaine :

1/ Ratifier la **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées** ainsi que le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;

2/ Veiller au **respect des droits de l'Homme par les forces de l'ordre** et intensifier les efforts pour garantir l'impartialité des enquêtes et la condamnation des agents impliqués dans des violences policières ;

3/ Prendre toutes les mesures nécessaires pour **prévenir les cas d'apatridie** et permettre à l'ensemble de la population résidente de jouir pleinement de ses droits fondamentaux, notamment s'agissant des descendants de Haïtiens affectés par la décision du Tribunal constitutionnel du 23 septembre 2013 ;

4/ Poursuivre les efforts en faveur des **droits des femmes** et adopter toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les violences à leur égard ;

5/ Garantir une reconnaissance pleine et effective des **droits sexuels et reproductifs** ;

6/ Veiller à la conformité de l'institution du Défenseur de peuple avec les **Principes de Paris**.

Je vous remercie./.